



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres





Contexte

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit la biosécurité comme une approche stratégique et intégrée permettant d'analyser et de gérer les risques pour la vie et la santé humaines, animales et végétales, ainsi que pour l'environnement. Il s'agit d'un concept général qui englobe les politiques, la réglementation et les pratiques de santé visant à protéger l'agriculture¹, l'alimentation et l'environnement contre les risques biologiques (FAO, 2003).

Dans le cadre de l'aspiration à une meilleure production telle que formulée dans le Cadre stratégique de la FAO, le domaine prioritaire du programme «Une seule santé» vise à prévenir et contenir les pertes croissantes de production agricole et les effets néfastes sur les écosystèmes. Il peut s'agir des effets de la propagation de menaces biologiques dans les secteurs des cultures, de l'élevage et de l'aquaculture, notamment les infections zoonotiques à potentiel pandémique et la résistance aux antimicrobiens (FAO, 2021). Le renforcement de la biosécurité est l'une des composantes thématiques essentielles de l'approche «Une seule santé».

La FAO a lancé l'approche de gestion progressive (PMP) pour aider les pays, les secteurs économiques et les producteurs à améliorer pas à pas et durablement leur gestion des risques. À ce jour, l'approche de gestion progressive a été appliquée à la [biosécurité en aquaculture](#) (PMP/AB), à la [résistance aux antimicrobiens](#) (PMP-AMR) et à la [biosécurité en apiculture](#) (PMP-BMB). L'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres en cours d'élaboration vise à renforcer la biosécurité dans la production au niveau des animaux terrestres et dans les chaînes de valeur associées.

Cette approche collaborative par étapes permettra d'évaluer et de gérer les risques biologiques. Elle s'appuiera sur la mise à disposition d'outils adaptés et sur des responsabilités partagées entre les secteurs privé et public. Elle impliquera l'élaboration de politiques, de lois, de réglementations, d'un cadre institutionnel, de lignes directrices et d'interventions sur le terrain. La conception de systèmes de gestion durables de la biosécurité pour



© FAO/Giuseppe Bizzarri

les animaux terrestres contribuera au principe «Une seule santé» et bénéficiera en fin de compte aux personnes, aux animaux et aux écosystèmes (FAO *et al.*, 2022).

Objectif

L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la résilience des communautés et à la durabilité des secteurs liés aux animaux terrestres en renforçant la gestion progressive de la biosécurité pour ces animaux aux niveaux des exploitations, des communautés et des pays.

La mise en œuvre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres réduira la prévalence et les répercussions des maladies animales (notamment les zoonoses), freinera la propagation transfrontalière des maladies, renforcera les avantages socioéconomiques dans ces secteurs, réduira la résistance aux antimicrobiens et, à terme, améliorera les résultats attendus au titre de l'approche «Une seule santé».

¹ Le terme «agriculture» est employé dans son sens le plus large qui inclut l'agronomie, l'élevage, la foresterie, la pêche et les aspects environnementaux associés.

Portée

L'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres vise à renforcer la biosécurité tout au long des chaînes de valeur des animaux terrestres (bétail, volaille et faune sauvage), de la production à l'abattage.

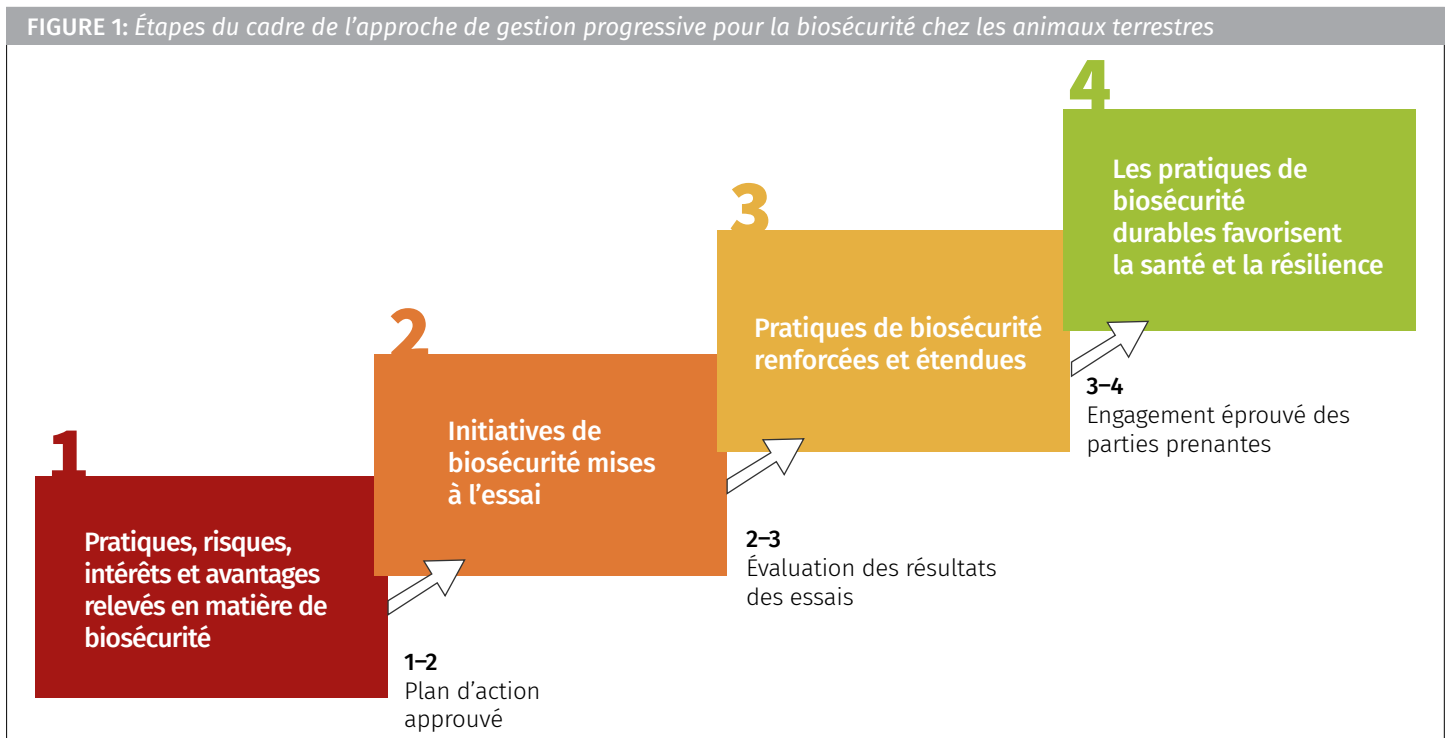
Les étapes suivant l'abattage sont hors de sa portée. Elle sera toutefois conçue de manière à faciliter l'intégration des approches et des cadres de contrôle pertinents (analyse des risques aux points critiques, Codex Alimentarius, etc.). Par ailleurs, l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres inclura différents systèmes, des petits producteurs aux grandes exploitations, en se concentrant sur les premiers, compte tenu de leur faible observance des règles de biosécurité, de leur nombre croissant dans beaucoup de pays à revenu faible ou intermédiaire et de leur importance pour les communautés locales. Les risques physiques et chimiques pour la santé ne sont pas couverts par cette approche. L'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres se concentrera sur les priorités des parties prenantes et rassemblera les initiatives et outils existants.

Principes

Les principes suivants guideront l'élaboration de de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres:

1. Grâce à un **consensus avec les parties prenantes**, le cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres permettra la conception d'initiatives qui améliorent progressivement la gestion de la biosécurité.
2. Il visera avant tout à encourager les **bonnes pratiques liées à la production, à l'hygiène et à l'assainissement** afin d'atténuer les risques. Il pourra se concentrer sur des espèces ou des menaces précises, notamment les zoonoses, les agents pathogènes endémiques, exotiques ou nouveaux et émergents, selon les priorités des parties prenantes.
3. **L'approche «Une seule santé» et les partenariats public-privé** font partie intégrante du cadre FAO-PMP-TAB.
4. Fondé en grande partie sur l'applicabilité au **niveau des communautés**, le cadre doit favoriser l'acceptation, l'applicabilité et l'adoption au niveau local, qui

FIGURE 1: Étapes du cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres



Source: auteur

sont des conditions préalables à sa réussite. Une attention particulière sera accordée à la compréhension et à la satisfaction des besoins des petits exploitants et des acteurs publics chargés de la biosécurité.

5. La **durabilité** est essentielle et envisagée selon trois dimensions: économique, sociale (participative) et environnementale.
6. Dans la mesure du possible, le cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres s'appuiera sur les **normes et cadres réglementaires internationaux, régionaux et nationaux existants**. La FAO élaborera des documents d'information et des conseils pratiques pour le respect de ces normes.
7. Il s'agit de **faciliter la reproductibilité et l'adoption** au sein de différents pays. Elle doit comporter une composante d'apprentissage par les pairs aux niveaux communautaire, national, régional et mondial. Les enseignements tirés des expériences de certains peuvent profiter aux autres (par exemple, ce qui a fonctionné dans une exploitation agricole ou dans un pays X peut fonctionner ailleurs).
8. Les **incitations commerciales ou économiques** destinées aux producteurs et aux acteurs de la chaîne de valeur liées à la réduction des risques doivent être définies à chaque étape du cadre.
9. Au niveau communautaire, les progrès résident dans l'**amélioration des résultats en matière de biosécurité**. Au niveau national, le cadre se concentre sur l'**amélioration des processus** (et non sur la biosécurité). Il peut s'agir de changements législatifs, de conception de stratégies, d'établissement de partenariats régionaux, etc. Dans tous les cas, les améliorations doivent être entreprises par étapes claires, réalisables et mesurables.
10. Dans la mesure du possible, la **collaboration multi-sectorielle** sera encouragée dans le cadre de l'élaboration des politiques et de la réglementation, ainsi que dans la réalisation et l'utilisation des infrastructures en vue d'une affectation efficace des ressources.



© FAO/Luis Tato

Étapes

Le cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres est une approche progressive vers un meilleur système de biosécurité, plus durable, conçu et mis en œuvre grâce aux partenariats public-privé et au dialogue entre diverses parties prenantes, notamment les producteurs, les pouvoirs publics, l'industrie et d'autres acteurs de la chaîne de valeur.

Il comprend quatre étapes (voir figure 1). Les pays pourront commencer à l'une quelconque des trois premières selon leurs objectifs. Ils commenceront à l'étape 1 pour lancer de nouvelles initiatives de biosécurité et aux étapes 2 et 3 pour étendre les initiatives de biosécurité existantes.

Le cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres n'étant pas spécifique à une maladie ou à un secteur, un même pays peut se trouver à différentes étapes du cadre pour différentes questions de biosécurité, différents secteurs de production ou même différents maillons d'une chaîne de valeur (production porcine, production avicole, filière laitière, abattoirs, fermes, marchés d'animaux vivants, etc.).

La FAO déterminera des produits et des indicateurs clairs pour chaque étape dans le cadre de la boîte à outils de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres.

Étape 1: Pratiques, risques, intérêts et avantages relevés en matière de biosécurité

À cette étape, on définit et caractérise les priorités et les risques en matière de biosécurité (selon la disponibilité des données). On identifie et cartographie les parties prenantes à chaque maillon des chaînes de valeur concernées, et on rend compte de leurs pratiques actuelles de biosécurité afin d'évaluer le risque auquel elles exposent la santé du bétail, de la faune, des êtres humains et de l'environnement. On évalue les priorités, les intérêts et les capacités des parties prenantes pour comprendre les difficultés auxquelles elles se heurtent dans l'adoption de pratiques de biosécurité ainsi que les incitations possibles au changement de comportement. Au terme d'un processus consultatif impliquant un partenariat public-privé, on élabore un plan d'action en vue de mettre à l'essai une ou plusieurs initiatives de biosécurité en tenant compte des quatre composantes principales du cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres (voir ci-dessous).

Étape 2: Initiatives de biosécurité mises à l'essai

À cette étape, on met à l'essai une ou plusieurs initiatives d'atténuation des risques de biosécurité prioritaires, et on en surveille les progrès. Ces initiatives permettent d'essayer des modes d'atténuation des risques, notamment l'adoption de pratiques censées renforcer un ou plusieurs aspects de la prévention, de la préparation, de la détection, de la réaction, de la gestion des maladies et du rétablissement. La conception des initiatives doit tenir compte des capacités et des ressources existantes pour faciliter la réussite de leur extension à l'étape 3. À la fin de la phase d'essai, on mène une évaluation visant à déterminer l'efficacité des projets pilotes en matière de biosécurité et leurs avantages pour les secteurs public et privé, afin d'en tirer des enseignements, de les affiner et de les déployer à plus grande échelle.

Étape 3: Pratiques de biosécurité renforcées et étendues

À cette étape, on affine les initiatives d'essai en matière de biosécurité et on en généralise l'adoption grâce à des incitations réglementaires et basées sur le marché. Cette généralisation peut être géographique (vers d'autres régions du pays) ou sectorielle (vers d'autres secteurs de production animale). Cela nécessite une compréhension du cadre d'action publique et institutionnel, des ressources disponibles et des incitations des acteurs des secteurs public et privé, en vue d'une adoption généralisée des bonnes pratiques de biosécurité.

Étape 4: Les pratiques de biosécurité durables favorisent la santé et la résilience

À cette dernière étape, le pays aura satisfait aux normes nationales ou internationales et fait état d'améliorations en matière de santé ou d'accès au marché. Les parties prenantes montrent clairement la constance de leur engagement à entretenir et améliorer le système de gestion de la biosécurité. Cette étape se concentre sur la préservation des acquis et la durabilité du contrôle de la conformité et de l'efficacité.

Composantes essentielles

Les composantes essentielles sont les éléments) prendre en considération pour pouvoir apporter des améliorations durables en matière de biosécurité. Chacune de ces composantes doit être prise en compte à chaque étape du cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres. Elles seront passées en revue et mises à jour à mesure que le cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres se déploiera. Les composantes essentielles se répartissent en quatre catégories:

1. Les **connaissances** et les **données probantes**, qui indiquent le degré de compréhension des risques actuels et permettent aux parties prenantes de prendre des décisions fondées sur des éléments de preuve;



2. **L'environnement favorable**, qui décrit le contexte dans lequel les personnes et les organisations fonctionnent, et qui facilite ou entrave leur existence et leurs performances (Programme des Nations Unies pour le développement, 2008);
3. Les **infrastructures** et les **capacités**, qui correspondent aux structures et installations physiques, ainsi qu'aux ressources humaines et aux capacités financières privées et publiques permettant de mettre en œuvre des améliorations en matière de biosécurité;
4. Les **pratiques**, à savoir les mesures et activités qui influencent les risques biologiques, ainsi que la compréhension des conditions qui influencent ces pratiques.

Boîte à outils

1. La boîte à outils de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres contiendra des outils et des mécanismes visant à identifier et atténuer les risques de biosécurité, ainsi qu'à améliorer la biosécurité. Il s'agira par exemple de mécanismes de gouvernance et de réglementation permettant de surveiller, de mesurer

et de maintenir les progrès. À cet égard, il convient notamment de faire l'inventaire des informations et des procédures de prévention et de gestion des maladies animales et des zoonoses émergentes. Ces outils pratiques permettront:

- de faciliter la cartographie et la consultation des parties prenantes;
- d'évaluer l'environnement de biosécurité;
- d'analyser la chaîne de valeur et d'évaluer les risques;
- d'examiner le cadre législatif et d'action publique;
- de mener des études sur les connaissances, les attitudes et les pratiques;
- de mener des évaluations socioéconomiques, notamment en étudiant les mesures incitatives, les coûts et les avantages des interventions de biosécurité tout au long de la chaîne de valeur.

2. L'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres rassemblera les outils et initiatives existants dans un même cadre et prévoit la création de nouveaux outils selon les besoins. La boîte à outils restera amendable sur la base des enseignements tirés et des expériences acquises.
 - Les outils créés par la FAO (SET, LMT, EVC, ASL2050, etc.)² et les programmes et voies spé-

² *Surveillance Evaluation Tool* (outil d'évaluation de la surveillance); *LMT: Laboratory Mapping Tool* (outil de cartographie des laboratoires); *EVC: Epidemiology value chain* (chaîne de valeur épidémiologique); *ASL2050: Africa Sustainable Livestock 2050* (élevage durable en Afrique 2050).

cifiques aux agents pathogènes sont pertinents et seront intégrés dans le cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres.

- Les outils mis au point par d'autres organisations (par exemple, les évaluations de biosécurité menées dans les exploitations) ou par les pays appliquant le cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres seront validés pour utilisation et intégrés le cas échéant.
- Entre autres outils, la FAO concevra:
 - un modèle d'outil d'amélioration progressive de la biosécurité (comprenant par exemple des étapes claires, réalisables et mesurables);
 - un outil pour orienter et suivre les progrès du cadre de l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres.

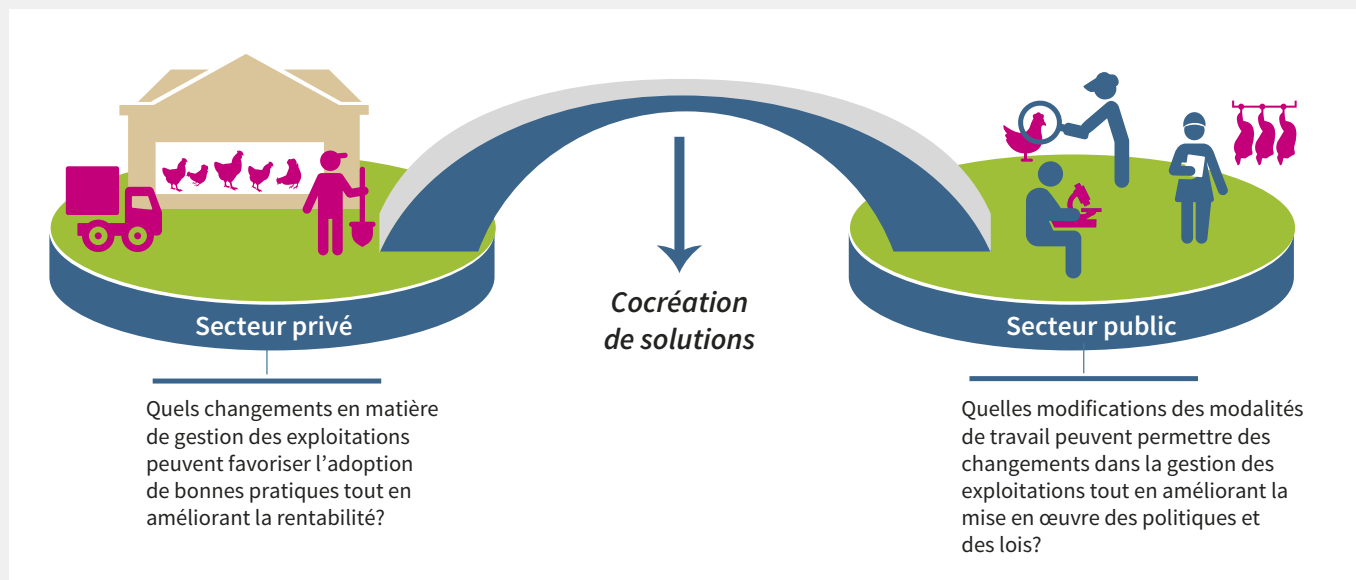
3. La boîte à outils sera hébergée sur une plateforme virtuelle conçue pour l'approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres. Cette plateforme servira également de centre de connaissances, de données probantes, de formation, et de partage d'expériences et de meilleures pratiques pour les experts et les parties prenantes. Elle comprendra notamment:
 - un système basé sur le web permettant d'entreprendre des évaluations de biosécurité et d'envisager des solutions pour l'ensemble des composantes essentielles;
 - une communauté de pratique.
4. En vue de fournir des indications utiles et complètes, la plateforme proposera un contenu spécifique aux différentes parties prenantes, telles que les dirigeants politiques ou stratégiques, les cadres dirigeants et les responsables de la mise en œuvre.

Encadré 1: Informations tirées du projet Africa Sustainable Livestock 2050 sur le contrôle progressif de la biosécurité au niveau local

Les communautés posent les bases de systèmes de biosécurité durables: leur mobilisation, leur acceptation et leur application quotidienne des bonnes pratiques sont des conditions préalables au succès de toute initiative de biosécurité et de santé publique au sens large. On observe souvent un écart flagrant entre les politiques telles qu'elles sont conçues et leur application sur le terrain. Cet écart met en difficulté les services vétérinaires de nombreux pays en développement (Heath, 2006). Dans le cadre du projet ASL2050 (FAO, 2023), la FAO a élaboré une approche visant à impliquer les acteurs des secteurs public et privé au niveau communautaire afin de repérer les défis de biosécurité et collaborer à la conception de solutions. Cette approche prévoit des révisions législatives, des ateliers de cocréation, des analyses commerciales, des consultations avec des agents d'extension locaux et des programmes préalables de biosécurité adaptés localement.

Les projets pilotes dans le secteur avicole au Kenya et en Ouganda ont montré que les parties prenantes sont prêtes à investir dans la biosécurité, mais aussi que «le changement ne peut se produire du jour au lendemain». Les pro-

grammes se sont donc naturellement concentrés sur la mise au point de mesures de contrôle réalisables assorties d'exemples clairs de conformité qui permettent des améliorations progressives. Pour une pratique courante de biosécurité telle que le contrôle d'accès, les parties prenantes ont mis en évidence différentes mesures de conformité. Elles ont par exemple commencé par de simples panneaux de signalisation pour ensuite passer progressivement à la tenue de registres des visiteurs ou à la construction de portes et de clôtures d'exploitation. En fonction du niveau de conformité, le secteur public a encouragé une mise en conformité progressive au moyen de mécanismes tels qu'un système de certification par étapes, dont le niveau de base permettait aux producteurs de fournir officiellement des produits d'élevage au niveau municipal, et les niveaux supérieurs permettaient de le faire dans les districts voisins également. Les vétérinaires publics sont cruciaux à cette approche. Loin d'être de simples exécutants de la loi, ils impliquent les acteurs privés dans la mise en œuvre progressive de solutions qui tiennent compte de la biosécurité et s'alignent sur les priorités commerciales. Cliquez [ici](#) pour découvrir un exemple de la chaîne de valeur de la volaille en Ouganda et en apprendre un peu plus sur cette approche.



Notes :

- Heath, S.E. 2006. «Challenges and options for animal and public health services in the next two decades». *Revue scientifique et technique de l'OIE*, 25(1): 403–419. <https://discovery.researcher.life/download/article/d26b8ff4aa0430bbba61c6316d9cb209/full-text>
- FAO. 2023. Africa Sustainable Livestock 2050. Dans: *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome.

Cité le 29 mars 2023 www.fao.org/in-action/asl2050/en/

Encadré 2: Améliorer la biosécurité dans la chaîne de production avicole

Bắc Giang est l'une des provinces qui produisent le plus de volailles au Viet Nam. Les conditions de biosécurité des couvoirs et des élevages de volailles demeurent pour autant très mauvaises: elles nuisent à l'efficacité de la production et accroissent le risque de maladies animales et zoonotiques. S'il existe une législation concernant l'audit des conditions d'hygiène vétérinaire, elle n'est pas adaptée aux petites exploitations, très nombreuses dans le pays.

Dans ce contexte, le Département de la production animale du Viet Nam, en collaboration avec la FAO, a mis en œuvre le projet «Gestion des risques fondée sur des données probantes tout au long de la chaîne de production animale et de marché». Cette initiative a bénéficié du soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international et du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce extérieur.

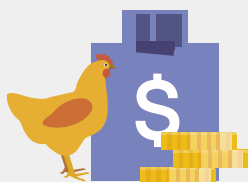
Les activités ont été menées au niveau des producteurs et des autorités locales:

1. Les producteurs ont été formés aux bonnes pratiques de gestion des couvoirs et des exploitations agricoles, ainsi

qu'à la biosécurité. Des plans d'action d'amélioration ont été élaborés et des évaluations réalisées avant et après le projet.

2. Les autorités locales ont été formées aux bonnes pratiques de gestion des couvoirs et à la biosécurité, ainsi qu'à l'audit et à la certification des couvoirs et des exploitations agricoles. Une liste de contrôle pour l'audit de biosécurité des couvoirs a été élaborée.

Dans ce cadre, 188 agriculteurs ont été formés aux bonnes pratiques de biosécurité et d'élevage. Au total, 70 couvoirs ont fait l'objet d'une évaluation avant l'intervention, 50 couvoirs ont été audités et 45 ont été certifiés. Une analyse coûts-avantages a permis de fournir des données probantes concernant les effets des interventions et de la certification. Le Ministère vietnamien de l'agriculture et du développement rural prévoit désormais d'étendre ce projet d'essai aux autres provinces qui produisent de gros volumes de volailles. En outre, la liste de contrôle pour l'audit de biosécurité fait désormais partie de la législation fixant les conditions de sécurité alimentaire des produits avicoles dans le pays.



À Bắc Giang, les couvoirs et les élevages de volailles sont devenus extrêmement rentables. Après une formation reçue dans le cadre du projet, une avicultrice élève désormais 3 000 poules dans son jardin et réalise un bénéfice considérable de plus de 100 000 USD en vendant des poussins d'un jour à chaque cycle de 14 mois.

Source: FAO. 2019. Evidence-based risk management along the livestock production and market chain: Viet Nam. Bangkok. CC BY-NC-SA 3.0 IGO

Références bibliographiques

- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).** 2003. Comité de l'agriculture, dix-septième session, Rome, 31 mars-4 avril 2003, «La Biosecurity dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture», point 9 de l'ordre du jour provisoire. Dans: *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. Cité le 29 mars 2023. <https://www.fao.org/3/y8453f/y8453f.htm>
- FAO.** 2021. Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/nf542fr/nf542fr.pdf>
- FAO.** 2023. Africa Sustainable Livestock 2050. Dans: *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. Cité le 29 mars 2023. <https://www.fao.org/in-action/asl2050/en/>
- FAO, OMS (Organisation mondiale de la Santé), OMSA (Organisation mondiale de la santé animale) et PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).** 2022. *Protocole d'entente entre la FAO, l'OMSA, l'OMS et le PNUE concernant la coopération pour la lutte contre les risques sanitaires à l'interface animal-humain-écosystèmes dans le contexte de l'approche «Une seule santé» et tenant compte de la résistance aux antimicrobiens*, 17 mars 2022. Document interne. www.fao.org/3/cb9403en/cb9403en.pdf
- Heath, S.E.** 2006. «Challenges and options for animal and public health services in the next two decades». *Revue scientifique et technique de l'OIE*, 25(1): 403-419. <https://discovery.researcher.life/download/article/d26b8ff4aa0430bbba61c6316d9cb209/full-text>
- Programme des Nations Unies pour le développement.** 2008. *Capacity Development Practice Note* (Note pratique sur le renforcement des capacités). New York, États-Unis, PNUD. www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/PN_Capacity_Development.pdf



Certains droits réservés. Ce document est
disponible sous licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO